

République Française

Département des Hauts de Seine



CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE MONTRouGE

Extrait du Registre des délibérations
Du

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 3 AVRIL 2023**

Nombre de Membres :

- composant le Conseil 17
- en exercice 17
- présents 14
- représentés 2
- excusés ---
- absents 1

DELIBERATION RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2023

Sur convocation adressée le 27 mars 2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au Pôle Santé Solidarité, le 3 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Etienne LENGEREAU, Président.

Présents	Mesdames BAELDE, DESJARDIN, GRAINE, HUET, RAMBEAU, SEJOURNE Messieurs LENGEREAU, BOUCHEZ, DESPLECHIN, FLAMME, LIOTARD, MELEDJE, MILLOTTE, VERZEELE.
Représentés	Madame FAVRA, pouvoir donné à Madame BAELDE Monsieur ONDOUA, pouvoir donné à Madame GRAINE
Absents	Monsieur SAINTOUL

Les membres présents, formant la majorité des Administrateurs en exercice, peuvent valablement délibérer en exécution de l'article R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des familles.



DELIBERATION RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif, présenté selon la maquette de l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus, reprend l'ensemble des éléments dont il a été pris acte lors des débats d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président procède à la lecture du rapport concernant le budget primitif 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu les débats d'orientations budgétaires,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le budget par chapitre se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 284 580,15 €
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	479 580,15 €
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	470 000,00 €
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	50 000,00 €
CHAPITRE 656	Autres charges de gestion courante	265 000,00 €
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	0,00 €
CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	0,00 €
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 284 580,15 €
CHAPITRE 70	Ventes produits, prestations, services	220 000,00 €
CHAPITRE 74	Dotations et participations	717 393,00 €
CHAPITRE 76	Produits financiers	0,00€
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
Solde d'exécution positif reporté		345 187,15 €

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		677 783,97 €
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	35 000,00 €
CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	601 831,39 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles - dépenses d'équipement	38 952,58 €
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	2 000,00 €
CHAPITRE 020	Dépenses imprévues	0,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		677 783,97 €
CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	3 160,78 €
CHAPITRE 1068	Excédents de fonctionnements capitalisés	0,00 €
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	2 000,00 €
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre transfert entre sections	20 000,00 €
Solde d'exécution positif reporté		652 623,19 €

Soit un budget global de 1 962 364,12 €

Article 1^{er} : **APPROUVE**, selon les formes prescrites, le Budget Primitif 2023.

Fait en séance du 03 avril 2023

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
préfecture le

Et de la publication le

Le Président,

Etienne LENGEREAU
Maire